



1/ Objet et domaine d'application

Cette instruction de travail décrit les modalités de réalisation d'un prélèvement oculaire.

2/ Références et documents sources

FE CBP 1036 « Demande de renseignements : prélèvement oculaire »
PR BACT 1009 « examen bactériologique : prélèvement oculaire »

3/ Responsabilités

Le préleveur habilité est responsable de la bonne application de cette instruction de travail.

4/ Matériel et conditions de prélèvement

Absence d'Antibiothérapie

Elimination de la fluoresceine et oxybuprocaine par lavage de la surface oculaire avec du NaCl 0.9% stérile.

Renseignements cliniques indispensables : bilan pré-opératoire, âge, immunodéficience, origine géographique, séjour en zone d'endémie filarienne...

♦ Conjonctivite

- Pas de toilette faciale, sans maquillage ni anesthésique
- 1 écouvillon avec milieu de transport
- 1 écouvillon sec pour 2 frottis, 2 lames pour frottis

Recherche particulière sur prescription explicite :

Chlamydia trachomatis, virus, microsporidies, filaires, myiase.

♦ Blépharite

- Si recherche de Demodex, prélèvement au laboratoire.
- Gants, pince à épiler propre
- 1 écouvillon avec milieu de transport

♦ Liquide de lentilles

- Flacon stérile de type ECBU sans conservateur

♦ Orgelet/Chalazion

Prélèvement fait par médecin ophtalmologiste

- Vaccinostyle stérile, 1 écouvillon avec milieu de transport

♦ Dacryocystite, Canaliculite

Prélèvement fait par médecin ophtalmologiste

- 1 écouvillon avec milieu de transport

♦ Prélèvements endophtalmiques

Prélèvements chirurgicaux suivant procédures de bloc

♦ Prélèvements de lésions de cornée

Prélèvement fait par médecin ophtalmologiste par grattage de cornée

5/ Généralités

5.1. Prélèvement

♦ Conjonctivite

- Bien tirer la paupière
- Prélever avec les 2 écouvillons au niveau du bord interne de la conjonctive, en passant au niveau de l'angle interne de l'oeil
- Mettre un écouvillon dans le milieu de transport
- Utiliser l'autre pour faire 2 frottis sur 2 lames sinon l'envoyer au laboratoire.

**Recherche particulière sur prescription explicite :**

Chlamydia trachomatis : gratter par 4 aller-retours les paupières inférieures et supérieures (après retournement) et transférer le grattoir dans un milieu pour PCR.

Virus : grattage à l'écouvillon de la conjonctive palpébrale et recueil d'un maximum de sécrétions et fausses membranes. L'écouvillon est placé dans un milieu de transport pour virus.

Microsporidies : gratter les conjonctives et placer le produit de grattage dans un milieu pour PCR ou étaler sur 2 lames si la recherche est faite par coloration.

Filaires : le passage de la filaire adulte permet de la voir et souvent de l'extraire. Elle est recueillie dans un flacon stérile contenant du NaCl isotonique. Un prélèvement de sang doit être réalisée entre 10 et 15h pour évaluer la microfilarémie de *Loa loa* avant traitement.

Myiase : si les larves sont accessibles, elles sont placées dans un flacon stérile.

◆ Blépharite

- Prélever à la pince à épiler au moins 5 cils par oeil et les croûtes palpébrales en prenant soin de les prélever le long des paupières inférieures et supérieures et en privilégiant les cils comportant un manchon blanchâtre à leur base.
- Les cils sont déposés dans une boîte de Petri ou pot stérile.
- Prélever les sérosités éventuelles avec un écouvillon avec milieu de transport

◆ Liquide de lentilles, de conservation de greffon

- Transmettre le prélèvement dans le flacon stérile ou étui à lentille

◆ Orgelet/Chalazion

- Après pression sur l'orgelet ou ouverture au vaccino style, prélever le pus avec l'écouvillon avec milieu de transport

◆ Dacryocystite, Canaliculite

- Après pression sur les sacs lacrymaux, recueillir le pus au niveau des points lacrymaux palpébraux avec un écouvillon avec milieu de transport.

◆ Prélèvements de lésions de cornée dans le cadre d'une kératite

- Le prélèvement est fait par un médecin ophtalmologiste par grattage de la cornée. Pour la recherche d'amibes libres (acanthamibes) ou de mycose, il est nécessaire d'appeler le LBM avant le prélèvement pour organiser la logistique et le prélèvement est réalisé selon les préconisations du référentiel en parasitologie-mycologie médicale (anofel v2018 -p.114), disponible sur demande (en pièce jointe de ce document).

5.2. Transport

Cf. IT BACT 1077 « Qualification - critères d'acceptation des prélèvements en microbiologie médicale » ou manuel de prélèvement en ligne.